



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25068998

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 MAI 2025

Greffier
DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0438 987 752**

Nom

(en entier) :

DE SMET S.A. ENGINEERS & CONTRACTORS

(en abrégé) :

DSEC

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Granbonpré, 11 - bte 8 - 1435 Mont-saint-Guibert**

**Objet de l'acte : Approbation des comptes annuels au 31-12-2024 - affectation du résultat -
décharge aux administrateurs**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2025 à 16 h 00 :

PREMIERE RESOLUTION

Les rapports de gestion du Conseil d'administration et du Commissaire sont approuvés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve, tels qu'ils lui sont soumis, les comptes annuels et leurs annexes dressés au 31 décembre 2024.

L'Assemblée se range sans réserve à l'avis formulé par le Conseil d'administration et décide de ratifier l'affectation du résultat, telle que déjà présentée dans les comptes annuels.

TROISIEME RESOLUTION

Par vote spécial et séparé, l'Assemblée donne pleine et entière décharge de leur gestion et/ou mandat à chacun des administrateurs et au commissaire ayant été en fonction durant l'exercice écoulé.

Il est rappelé qu'en application des dispositions des statuts, et sauf délégation spéciale de pouvoirs attribuée par le Conseil d'Administration, la société est valablement engagée sous les signatures conjointes de deux administrateurs. La société est en outre valablement engagée, dans le cadre de la gestion journalière, sous la seule signature d'un administrateur délégué.

GENPHAS srl, administrateur délégué,
représentée par Dimitri de Suray

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).